AIDE AUX ENSEIGNES ET VITRINES EN CENTRE-BOURG

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

La marche à suivre :

1. **Contactez** Agglo Pays d'Issoire afin de vérifier l'égilibilité de votre projet

2. Un rendez-vous sera fixé pour organiser une **visite et établir les prescriptions de travaux**

3. Un **dossier de demande de subvention** vous sera adressé avec le compte-rendu des prescriptions qui vous permettra de demander des devis

4. Le dossier complet devra être retourné à l'API pour instruction

5. Si le dossier est éligible, un courrier de notification vous sera adressé, vous permettant d'engager les travaux

6. Le versement de la subvention accordée sera effectué après la visite de contrôle des travaux attestant de la conformité aux prescriptions et après réception des factures acquittées (à présenter sous 18 mois)

QUELLES AIDES ?

- **45% du montant H.T. des travaux éligibles plafonné à 4500€ pour les restaurations de vitrines commerciales**

- **50% du montant H.T. des travaux éligibles plafonné à 1600€ pour les enseignes**

Pour qui ?

- Tout propriétaire ou locataire d'un local commercial

Les conditions à remplir

- Le bien doit être construit depuis plus de 15 ans
- Il doit être situé dans les centres historiques (hors ZAC)
- Ne pas avoir commencé les travaux avant accord des financeurs

> D'autres aides à l'amélioration de l'habitat ou pour les commerces existent, RENSEIGNEZ-VOUS !
> Retrouvez les plaquettes sur le site internet www.capissoire.fr

Contact
Agglo Pays d'Issoire - Service Habitat
20 rue de la liberté
BP 90162 - 63504 Issoire Cédex
Tel : 04 15 62 20 03
Mail : habitat@capissoire.fr
Pour plus de renseignements : https://www.capissoire.fr/